

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 12165**

*Valant mesure de publicité préalable au sens des articles L2122-1-1 et suivants du CGPPP*

CNR a été sollicitée en vue de la mise à disposition sur la commune de VIENNE (38200) d'un plan d'eau 10 000m<sup>2</sup> environ du PK 29 au PK 29.500 comprenant un bord de quai d'environ de 120 mètres linéaires ainsi que des ouvrages d'accostage destinés aux paquebots de croisières dépendants du domaine public qui lui a été concédé, le tout figurant sur le plan/la vue aérienne de situation figurant ci-après.

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

**Utilisation actuelle des lieux :**

Il est ici précisé qu'au jour de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt les lieux sont occupés dans le cadre d'un titre d'occupation délivré par CNR pour des accostages ponctuels.

**Disponibilité des lieux :**

A titre indicatif la date de disponibilité des lieux susvisés est ***estimée au 01/09/2024.***

Le dossier de candidature à compléter et à faire parvenir à CNR au plus tard le 26 avril 2024 à 12h00 est à réclamer par les personnes intéressées à l'une des adresses suivantes en précisant la référence 12165.

- Cnr.vienne@cnr.tm.fr, ou c.meleck@cnr.tm.fr
- OU Direction Territoriale Rhône Saône Isère - Département domanial – ZA de Verenay BP 77 – 69420 AMPUIS

Le dépôt d'une candidature au présent appel à manifestation d'intérêt vaut acceptation pure et simple des stipulations de celui-ci.

**DOCUMENTS JOINTS AU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :**

- Cahier des conditions générales de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé.
- Formulaire de candidature à compléter.
- Plan des lieux.

En cas de pluralité de candidatures, une procédure de sélection en vue de la conclusion d'une convention d'occupation sera organisée par CNR qui informera alors tous les candidats ayant valablement déposé leur candidature des modalités de cette procédure.

CNR pourra stopper définitivement, et à tout moment, la procédure du présent appel à manifestation d'intérêt pour quelque motif que ce soit, ceci sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Localisation :  
Commune de Vienne - Rive Gauche du Rhône - PK 29 à 29.500 environ.

